



### ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2021-10512 du 06 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie

Je, soussigné(e).....  
 Mme/M. : .....  
 Né(e) le : .....  
 Demeurant : .....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case)<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsque la présence physique est indispensable (sur justificatif permanent) ou lorsque ces déplacements professionnels ne peuvent être différés<sup>2</sup> ;
- Déplacement pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle ou des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans les commerces autorisés à accueillir du public (liste sur : <http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/>) ou effectuer des retraits de commande ;
- Consultations, examens et soins ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée ; achat de médicaments et rendez-vous dans un centre de vaccination contre le virus du covid-19 ;
- Déplacement pour motif familial impérieux pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants<sup>4</sup>
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie<sup>5</sup>.
- Déplacement pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacement pour se rendre dans un service public ou chez un avocat pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;<sup>6</sup>
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;
- Participation à une cérémonie de mise en terre ou de crémation ;<sup>7</sup>

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2021 à \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions  
<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur  
<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales, au retrait d'espèces, au paiement de factures (électricité, eau, téléphonie...)  
<sup>4</sup> Y compris pour venir récupérer du matériel pédagogique à destination de mon ou mes enfants scolarisés dans l'établissement dans lequel il est inscrit et sur présentation de l'attestation du chef d'établissement concerné.  
<sup>5</sup> Lorsque le déplacement concerne les besoins d'un équidé, il peut excéder une heure et un rayon maximal d'un kilomètre, dans la limite strictement nécessaire pour la satisfaction de ces besoins.  
<sup>6</sup> Y compris la démarche d'option de vote dans un bureau de vote délocalisé  
<sup>7</sup> Ces cérémonies sont limitées à 10 personnes.